

Installations photovoltaïques raccordées au réseau chez les particuliers

Montant de l'aides

- ▶ Aide de 1 €/Wc* installé, quel que soit le type d'installation (surimposition, intégration au bâti).
 - ▶ Installation plafonnée à 3000 Wc et subvention plafonnée à 70 % du coût de l'installation.
- Les revenus des bénéficiaires doivent être inférieurs aux plafonds de ressources définis ci-dessous.

Nombre de personnes par ménage	Nombre de personnes par ménage
1 personne	9 512
2 personnes	18 090
3 personnes	21 866
4 personnes	24 159
5 personnes	18 517

* Wc : Watt Crête : unité de puissance des panneaux photovoltaïques

Composition du dossier de demande de subvention

Le dossier est composé des documents suivants :

- ▶ lettre de demande de subvention adressée au Président de la Région Languedoc-Roussillon
- ▶ justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de téléphone fixe...). La photocopie de la carte d'identité ou d'un avis d'imposition ne tient pas lieu de justificatif de domicile.
- ▶ devis détaillé de l'installation précisant si l'installation est intégrée ou non au bâti (il doit impérativement comporter la marque, les caractéristiques techniques du matériel et la puissance installée), daté de moins de 2 mois.
- ▶ attestation Quali'PV de l'installateur
- ▶ production prévisionnelle de l'installation (simulation sur une année)
- ▶ attestation sur l'honneur de non commencement de travaux

- ▶ récépissé de la déclaration de travaux
- ▶ RIB ou RIP au nom du demandeur (même nom que sur la lettre de demande, le devis et le justificatif de domicile)
- ▶ copie du dernier avis d'imposition du demandeur et de toutes les personnes du ménage
- ▶ fiche descriptive de l'installation (document type)

Chaque dossier de demande de subvention fait l'objet d'un passage au vote des élus. Si la subvention est accordée après ce vote, il sera demandé pour le paiement de la subvention :

- ▶ facture acquittée,
- ▶ procès-verbal de réception des travaux,
- ▶ photographie des capteurs installés,
- ▶ autorisation de travaux délivrée par la mairie.

Adresser le dossier à :

Monsieur le Président
de la Région Languedoc-Roussillon
Hôtel de Région
Direction de l'environnement
201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

Info énergie Languedoc-Roussillon

N°Azur 0 810 810 034

À compter du 7 janvier 2008 PRIX APPEL LOCAL

